AVERTISSEMENTS AGRICOLES LP-7-5-63520936

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION de la STATION "AQUITAINE" (Tél. (56) 86-22-75)
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES ATLANTIQUES

ABONNEMENT ANNUEL
30,oo Francs

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
Chemin d'Artigues, 33 - CENON
C. C. P. : BORDEAUX 6702-46 X

Supplément N° 3 au Bulletin Technique N° 151 d'Avril 1973 — 1973-14

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Jusqu'à présent les conditions climatiques n'ont pas été favorables à la tavelure; La protection des vergers n'a pas posé de difficultés particulières et la situation sanitaire est dans l'ensemble excellente .

Toutefois trois périodes de contaminations ont été localement possibles.

- les 27 et 28 mars
- le 12 avril
- les 22 - 23 et 24 avril, avec des projections d'ascospores abondantes sur pommiers et poiriers.

Les premières taches, provenant de la contamination du 28 mars sont apparues à partir du 23 avril sur des arbres non traités des deux espèces fruitières, dans la région de Dax.

L'infection du 12 avril devrait se manifester par la présence de nouvelles taches dans le courant de la semaine prochaine, à partir du 3-5 mai.

En conséquence, il est opportun de prévoir à cette époque un nouveau traitement visant à la fois, à titre préventif, les prochaines contaminations primaires et d'éventuelles infections secondaires.

PUCERON VERT DU PECHER (Myzus persicae)

Nous rappelons que nos bulletins N° 2 et 4 de février ont traité du problème de ce puceron et indiqué notamment l'esprit dans lequel devait être menée la lutte.

Celle-ci ne peut être envisagée sans avoir, au préalable, observé attentivement toutes les rosettes de feuilles et les bouquets floraux fanés d'une centaine de rameaux d'un an par verger (10 rameaux sur 10 arbres répartis au hasard dans la plantation). Le traitement est nécessaire lorsque plus de 4% des rameaux sont infestés par une ou plusieurs colonies de pucerons. Ce cas est actuellement fréquent mais il n'est pas général.

Dans les vergers ayant dépassé ce seuil de tolérance, il est conseillé d'intervenir sans tarder avec un insecticide choisi dans l'un des deux groupes de produits ci-dessous :

a) Insecticides systémiques.

b) Aphicides spécifiques.

Parmi les systémiques, dans l'optique d'une lutte intégrée respectant au maximum les prédateurs et parasites de pucerons, il est recommandé d'utiliser de préférence l'oxydéméton méthyl (Metasystémox) le Phosphamidon (Dimecron) ou le vamidothion (Kilval Sepaphid, Systamac, Vamifène).

.../...

P21

.../... En cas de résistance aux esters phosphoriques, ou si un traitement de prédébourrement à l'Oléoparathion a été exécuté, employer un aphicide spécifique tel que le Dioxocarb (Elocron), l'Isolane (Primine), le Pirimicarb (Pirimor) ou l'Endosulfan (Brumofan, Endofène, Thiodan, Thiodane).

/ PUCERON VERT DU PRUNIER (Brachycaudus helichrysi) /

Les premières colonies ont été observées sur pruniers au cours des derniers jours. Ces cas sont encore rares et d'une façon générale il est prématuré d'envisager un traitement.

Néanmoins, dans les zones généralement les plus attaquées de chaque verger observer avec soin 200 jeunes pousses de l'année ou rosettes de feuilles (20 sur 10 arbres) pour intervenir dès que la proportion de pousses infestées dépasse 2%.

Utiliser les mêmes produits que ceux qui sont conseillés contre le puceron vert du pêcher.

/ HOPLOCAMPE DU PRUNIER /

Aucune intervention contre ce ravageur n'a été nécessaire cette année, en raison du décalage constaté entre le vol des adultes et la floraison du prunier d'Ente.

/ EXCORIOSE DE LA VIGNE /

Les dernières pluies du 22 au 24 avril ont été contaminatrices sur les bourgeons ayant atteint les stades sensibles C-D (pointe verte et sortie des premières feuilles). Il en sera de même au cours des prochaines précipitations.

En conséquence, se reporter aux indications de notre dernier avis du 19 avril et traiter les vignobles dans lesquels la lutte est justifiée au fur et à mesure qu'ils atteignent les stades sensibles.

/ ARAIGNEES ROUGES (Panonychus ulmi) SUR VIGNE /

Ainsi que nous l'avons déja signalé précédemment, les invasions d'araignées rouges seront dans l'ensemble peu importantes ce printemps. Cependant, il existe localement des parcelles dans lesquelles une intervention peut être nécessaire. Des contrôles effectués à 4-5 jours d'intervalle au cours des deux prochaines semaines, au fur et à mesure du développement de la végétation, permettront à chacun de prendre la décision qui s'impose et d'éviter des traitements inutiles. Observer à la loupe de poche 50 petites feuilles prélevées au hasard dans chaque parcelle. Un traitement est indispensable lorsque les populations dépassent 15 à 20 larves par feuille.

Dans ce cas, il convient d'intervenir aussitôt, car les dégâts commis par les acariens à cette époque sont surtout importants au cours des premiers stades de développement de la vigne (stades D-E) lorsque s'étalent les premières feuilles. Utiliser du Tétrasul (Animert), acaricide spécifique, pratiquement sans effet sur les acariens utiles, mais efficace sur les jeunes larves de Panonychus ulmi et ses oeufs d'hiver encore non éclos. Le traitement devra bien mouiller la végétation et être effectué par beau temps.

/ TRAITEMENTS DES FRAISIERS /

Les premières récoltes sous abri non chauffés débuteront vraiment dans une dizaine de jours. Dans l'optique d'une exportation, il est vivement recommandé de ne plus appliquer aucun traitement, même avec des produits pour lesquels la législation française ne prévoir pas de délai d'emploi avant récolte, ceci afin d'éviter toute trace de résidus dans les fruits récoltés. Par contre, il convient de prendre toutes les mesures pouvant permettre de limiter au maximum les condensations mouillant la végétation. On pratiquera donc une bonne aération des tunnels afin de maintenir au maximum les fruits au sec. Ceci évitera dans une large mesure les attaques de Botrytis.

.../...

..../...

Dans les cultures de plein champ, la floraison débute. Les parcelles dans lesquelles des invasions de pucerons sont observées ne peuvent donc plus être traitées avec les insecticides dangereux pour les abeilles. En cas de forte attaque, on ne peut donc intervenir qu'avec l'un des trois produits suivants, autorisés par la législation :

- endosulfan (Brumofan, Endofène, Thiodan, Thiodane)
- aiéthion (Kilspide, Rhodocide)
- phosalone (Azofène, Dynalone, Zolône)

Malgré que ces insecticides soient considérés comme non toxiques pour les abeilles, nous attirons l'attention des fraisiculteurs sur le fait que ceci n'est vrai que pour les dépôts secs sur la végétation et qu'une abeille touchée directement par la pulvérisation en cours de vol ou de butinage peut être empoisonnée. Il convient donc de traiter qu'en fin d'après-midi, lorsque le butinage est terminé.

Contre le Botrytis, le premier traitement doit être exécuté sans tarder car les fraisiers arrivent maintenant au début de la période de sensibilité maximum (stade F).

Choisir l'un des trois produits ci-dessous :

- bénomyl à 30 g M A /hl. = 600 g de Benlate par hectare
- dichlofluanide à 125 g M A /hl. = 2 Kg500 d'Euparène par hectare
- méthylthiophanate à 70 g M A/ hl. = 1 Kg de Pelt 44 par hectare.

Cenon, le 27 avril 1973

L'Ingénieur d'Agronomie
et
L'Ingénieur des Travaux Agricoles
chargés des Avertissements Agricoles
J. TOUZEAU - C. VENEQUE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
Aquitaine

M. LARGE

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur Gérant : L. BOUYX

P22